



Bienvenue à l'Assemblée Générale Ordinaire 2021



La gaule antraineise
Pêche sportive et de loisir

Rapport d'activité 2020

- Rapport moral
- Rapport financier
- Perspectives pour la prochaine année

Le Couesnon



- P1 - Meilleur parcours pour la mouche saumon - voir Bulletin n° 10 ABPM
 - P2 - Parcours saumon favori des locaux voir Bulletin n° 10 ABPM
 - P3 - Loysance - parcours mouche 750 m no-kill du vannage des Landelles au vannage amont de la pisciculture fédérale du Vivier
 - P4 - Loysance - parcours mouche no-kill 2 Km sur la rivière et 800 M sur la dérivation - limite amont : pont D97
 - P5 - Parcours mouche de Quincampoix
 - P6 - Les plus jolis secteurs saumons
- ➡ Limites de remontée des saumons

Rapport moral (1)



- L'année 2020 a été une année inédite, marquée par des évènements ayant eu un impact préjudiciable sur la vie de l'association avec de nombreuses actions suspendues. Mais nous devons relativiser, compte tenu des conséquences sanitaires autrement plus graves causés par la Covid 19 auprès des plus faibles.
- Lors d'un mot publié le 18 février 2020 (réitéré lors de mes vœux le 23 janvier dernier), où j'évoquais mon souhait de ne pas me représenter aux prochaines élections pour des raisons familiales et professionnelles, sur fond aussi de frustration et le manque de moyens pour nos AAPPMA, je n'envisageais pas à quel point la crise sanitaire allait provoquer un tsunami dans le monde de la pêche. Les élections ont été reportées à la fin de cette année et je confirme ma décision de ne pas me représenter à la Présidence tout en restant actif au sein de notre AAPPMA.



Rapport moral (2)



- En 2020, nous avons navigué entre résignation et abnégation. 2021 devra être celle de la transition avec une équipe renouvelée à la fin de cette année et je l'espère malgré le contexte si difficile, un maintien des ambitions avec de nouvelles idées et des modes de fonctionnements renforcés et de nouvelles collaborations. L'AAPPMA a vu ses effectifs évoluer légèrement depuis 5 ans et ses fondations financières certes limitées et fragiles sont saines. Nous devons aussi nous remettre en cause en se projetant tous ensemble sur l'avenir de la pêche populaire de loisir et celle de notre AAPPMA à échelle des dix années à venir. Le débat ouvert à tous dans la deuxième partie de l'AG sera l'occasion d'en débattre.
- Avant de revenir sur la présentation des actions réduites menées en 2020, un bilan des cinq dernières années permet de mettre en perspective le travail accompli et celui restant à accomplir.

1) VOLET COMMUNICATION :

valorisation et transmission du patrimoine halieutique et naturel existant

- Le succès de notre site web avec plus de 91 000 connexions sur 5 ans et la visualisation du compte Facebook dépassant plus de 1000 personnes sur certaines actualités comme la video de FR3 Bretagne sur l'état sanitaire des rivières, celle de Jean-Paul Lorand sur la difficulté rencontrée par les saumons au Moulin de la Châtière, la publication sur Facebook de l'Appel à cailloux (« vos cailloux valent de l'or »), l'interview sur TV Rennes pour la présentation de l'évènement « Au Fil de l'Eau ».....
- Une mise en valeur du travail accomplie par les bénévoles lors des journées de restauration mériterait d'être approfondie dans le futur :
 - a) **Par une étude détaillée et chiffrée d'impact – avant/après**
 - b) **Par des reportages photos et vidéos sur la qualité de nos rivières**
 - c) **Par la valorisation chiffrée des centaines d'heures de bénévolat pour la collectivité**



1) VOLET COMMUNICATION :

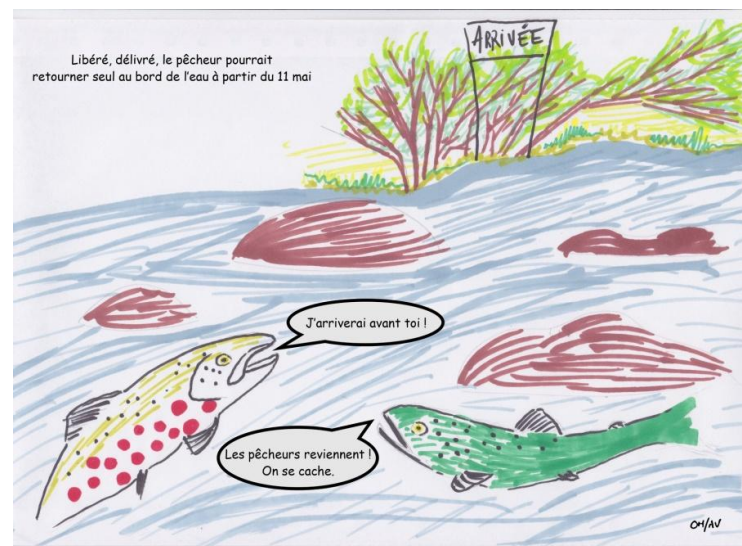
valorisation et transmission du patrimoine halieutique et naturel existant

- Un reportage photo et vidéo des rivières et notamment des 4 parcours no-kill serait un plus pour valoriser le patrimoine naturel de l'AAPPMA.

Leur labellisation reste aussi un chantier prioritaire à construire.

- Une série de bulles façon BD a été lancée en avril et mai dernier mais faute de temps notre bénévole illustrateur/pêcheur n'a pas pu poursuivre.

Nous cherchons à ce titre, un profil similaire.



1) VOLET COMMUNICATION :

valorisation et transmission du patrimoine halieutique et naturel existant

- La communication devra aussi s'appuyer sur une valorisation du saumon et au-delà, de la richesse et de la diversité du patrimoine naturel et halieutique dans le cadre de la stratégie touristique de Couesnon Marches de Bretagne.

La labellisation des parcours no-kill et celle de Val Couesnon comme « station pêche » doit faire partie des chantiers majeurs des années à venir. Des projets d'actions communs avec l'APPAC sont à l'étude (dans l'esprit apéro patrimoine...). Un étang viendrait compléter l'offre de pêche et semble indispensable à une diversité de l'offre de pêche.



1) VOLET COMMUNICATION :

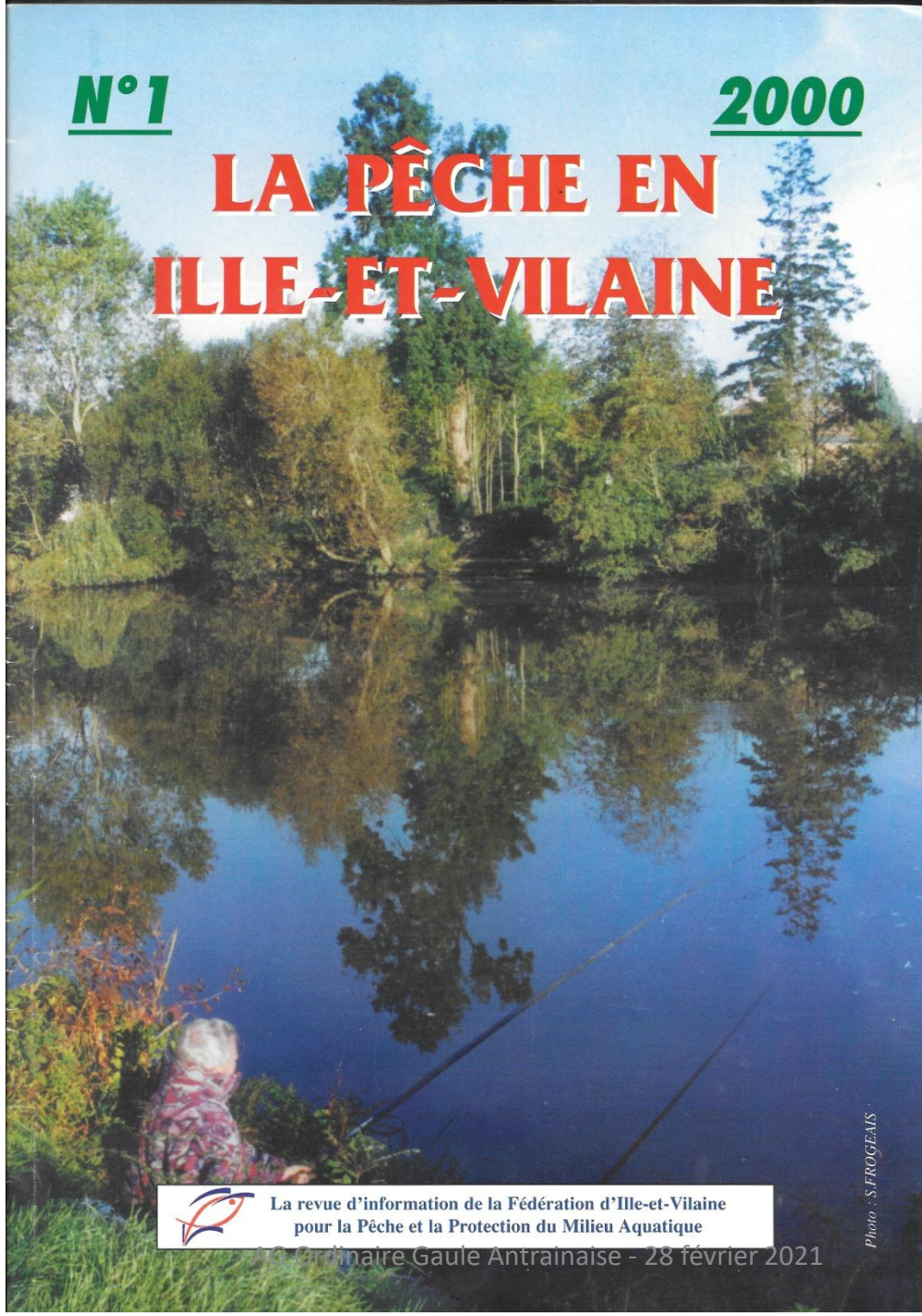
valorisation et transmission du patrimoine halieutique et naturel existant

- **La communication devra s'appuyer à terme à la fois sur plus de proximité en dehors de l'AG : animations de terrain (concours de pêche, initiation à la pêche...) et aussi sur l'organisation de réunion publique ou en visio avec nos pêcheurs sur leurs attentes, leurs actions en faveur de la pêche au minimum une fois par an.**
- **Le questionnaire récemment envoyé à nos pêcheurs est à ce titre instructif, avec beaucoup de bon sens et de passion. Nous remercions les pêcheurs ayant répondu et leurs réponses apportent déjà des idées comme par exemple :**
 - mise en place d'un calendrier des temps associatifs
 - mise en place d'une carte plus détaillée du territoire avec focus sur quelques coins de pêche et accès aux berges
 - faire une étude sur l'intérêt des fenêtres de capture sur les truites (afin de protéger les « jeunes » et « vieux » géniteurs), sujet polémique mais expérimenté en France.

N°1

2000

LA PÊCHE EN ILLE-ET-VILAINE



La revue d'information de la Fédération d'Ille-et-Vilaine
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

10 - Ordinaire Gaule Antraineise - 28 février 2021

Photo : S.FROGEMIS

2) L'Environnement



Restauration et protection des rivières

- La signature du **plan de gestion piscicole** est un acte important de la vie d'une AAPPMA. La Gaule Antraineuse est une des très rares AAPPMA en Ille&Vilaine à avoir engagé et conclu ce travail d'inventaire et de programmes d'actions. Sa signature (le 12 octobre) a été un moment fort rassemblant sociétaires, membres de la Fédération de Pêche 35 (son vice-président, sa directrice et un technicien), le secrétaire général d'Eaux & Rivières de Bretagne et élus locaux. Il salue ainsi le travail de 30 ans de bénévoles ayant œuvré pour la protection des milieux aquatiques. Nos journées de restaurations sont un succès et loin de retrouver le niveau d'antan, un nouvel élan a été trouvé ces dernières années avec l'arrivée de nouvelles personnes (avec des jeunes et des femmes également). La participation d'Eaux & Rivières de Bretagne par exemple lors d'une journée de fascinage en 2018 a été un excellent moment de convivialité et d'actions.



2) L'Environnement

Restauration et protection des rivières



- **Oui mais ...avec du recul nous regrettons que le volet Couesnon n'ait pas pas intégré immédiatement au Plan de Gestion Piscicole en 2019 par les services de la Fédération de Pêche 35 du fait de l'arrêt prématuré de la personne (stagiaire en alternance) en charge de ce sujet à cette époque.**
- Sa mise à jour annuelle a été reportée en 2020 par la FD35 du fait de la pandémie et du manque de ressources humaines et ce n'est pas sans conséquences sur le projet d'enrochement sur le parcours no-kill de Romazy (dépose de 1500 blocs) suspendue du fait du contexte sanitaire cet automne et du dossier à ce jour toujours suspendu à une décision administrative.
- **Ce projet ainsi que des projets similaires annuels sur le Couesnon devrait figurer dans le volet à compléter et dans la mise à jour du Plan de Gestion Piscicole** en accord et en collaboration avec les syndicats Mixte Couesnon Aval, Minette Loisançe et la Fédération de Pêche 35. Il garantirait l'implication de tous les acteurs et permettrait une action globale consolidée. Une réunion lundi 22 octobre dernier nous a permis d'avancer à ce sujet avec tous les acteurs



2) L'Environnement



Restauration et protection des rivières

- André Malraux a dit « La protection du patrimoine ne peut reposer entièrement sur l'argent de l'Etat : tout passera par vous ; au départ, vous serez quelques uns ; au bout d'un moment, vous serez des milliers ».
- A l'heure où la biodiversité est mis gravement en danger, il est temps d'agir. Notre « Appel à cailloux » ayant réuni déjà 3 demandes, montre que nous pouvons à moindre frais avec l'aide de bénévoles et de généreux donateurs, développer des actions de terrains importantes pour le milieu aquatique. La plantation d'arbres contribuerait aussi à terme à enrichir le milieu naturel et aussi aquatique.

Ces deux chantiers importants pour l'avenir sont mettre en œuvre dans le cadre de nos journées de restauration de rivières (à mieux définir et encadrer) en collaboration avec les syndicats de restaurations de rivières, la Fédération de Pêche 35, et tous les acteurs potentiellement concernées (Breizh Bocage, Couesnon Marches de Bretagne...). L'ouverture et la collaboration avec d'autres AAPPMA proches devront être menées lors de ces journées de restauration.



Photo : FROGEAIS

C'est dans la loi Pêche de 1984 qu'est apparue l'obligation de mise en place de " Plans de Gestion ", en contrepartie de l'exercice du droit de Pêche. Les Associations de pêche, principales intéressées, font bien sûr depuis de nombreuses années de la gestion piscicole : opérations de rempoissonnement, de nettoyage de cours d'eau ou modification de la réglementation pêche, par exemple . Mais cette gestion, réalisée la plupart du temps de façon isolée et parfois contradictoire par chaque gestionnaire, répond-elle vraiment aux exigences écologiques de nos rivières, à la demande des pêcheurs, à la protection des milieux aquatiques et au développement de la pêche, ... ?

C'est pour répondre à ces questions et pour aider les gestionnaires à mettre en place leurs plans de gestion de façon cohérente (les poissons ne connaissent pas les limites administratives entre les différentes associations ...), que la Fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine s'est engagée depuis le mois de juin 1998 à réaliser son **Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG)**.

L'objectif de ce travail est de proposer une gestion cohérente des rivières et de guider les gestionnaires vers des actions efficaces et coordonnées de restauration des milieux aquatiques.

Le PDPG repose sur plusieurs idées fortes :

- le PDPG est un **guide technique**, qui aidera les AAPPMA à faire leur choix de gestion pour lutter contre la dégradation des cours d'eau.

- Le PDPG établit un **cadre de gestion commun aux AAPPMA**. Il permet également d'inciter d'autres partenaires (financiers notamment), à participer à la remise en état des rivières (les communes, les Syndicats ou le Département par exemple).

- Le PDPG propose des **actions prioritaires** en faveur de la restauration de nos rivières. Leur objectif principal est la **GESTION PATRIMONIALE** des milieux : c'est-à-dire faire en sorte que les peuplements de poissons soient conformes à ce que l'on peut attendre du milieu en bon état.

Après tout, la nature fait très bien son travail toute seule... à condition de lui donner parfois un petit coup de pouce !



Photo : FROGEAIS

la Vilaine en amont de Pont-Réan

Le Plan de Gestion Piscicole : Mode d'emploi

Qui met en place un Plan de Gestion Piscicole? : Tous ceux qui exploitent un droit de pêche : propriétaires riverains ou Associations de pêcheurs.

Que contient le Plan de Gestion Piscicole ? : Il comporte la liste des opérations qui ont été choisies par le gestionnaire et qui seront réalisées dans les cinq ans à venir. Ces actions portent sur deux volets :

- La restauration et la protection des rivières et des peuplements piscicoles (référence au PDPG)
- Le développement du loisir pêche pour répondre à la demande des pêcheurs (référence à un second guide technique, le PDPL, qui devrait être réalisé par la Fédération à la suite du PDPG)

3) La Pêche



Projets d'animations halieutiques

- Ce volet est clairement le plus faible de l'AAPPMA. Faute de disposer historiquement d'un étang, et privé depuis trois ans du « plan d'eau » de la pisciculture d'Antrain (terrain & maison vendu par la FD35), nous n'avons pas de lieu fixe de rencontres et d'animations avec nos pêcheurs.
- La fête de la pêche, début juin est la seule occasion 100% halieutique. L'évènement « Au Fil de l'Eau », au Parc Botanique est un plein succès sur le plan scolaire (+500 élèves sur 5 ans) avec une sensibilisation à la pêche et à la nature **mais la journée du dimanche près du grand public reste à développer dans le futur avec plus d'animations halieutiques et de nouveaux intervenants.**



3) La Pêche



Projets d'animations halieutiques

- Le développement d'un concours de pêche sur nos rivières et des étangs à travers différentes techniques de pêche sur le bassin versant du Couesnon avec le partenariat des autres AAPPMA est une des solutions à développer.

Son organisation reste lourde à mettre en place et l'aide de personnes serait bienvenue. Un coordinateur expérimenté a été trouvé pour lancer ce projet.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous aimerions mener avec les associations de pêche du bassin versant du Couesnon un concours de pêche cet été sur un ou des étangs et une ou des rivières, afin de rassembler les pêcheurs et montrer aussi l'esprit de convivialité et de solidarité de nos APPMA. Des contacts ont été engagés et restent encore à prendre. Ce projet reste à concrétiser



3) La Pêche

Projets d'animations halieutiques

- **Le projet d'un parcours carpe de nuit est à l'étude** en amont d'Antrain sur le Couesnon, mais reste un projet aléatoire et à long terme compte tenu du rythme obligatoirement lent de l'acquisition par le Département 35 des parcelles qui sont très morcelées .
- **Une meilleure valorisation et exploitation des 4 parcours no-kill sur la Loissance et le Couesnon avec un alevinage en poissons** sur un des deux parcours du Couesnon ainsi qu'un des deux parcours de la Loissance **devra être engagée et encadrée à terme avec des animations et des initiations à la mouche par exemple.**

Cela passe aussi par le renforcement de la garderie sur ces secteurs.

ACTIONS DE L'ANNEE 2020

Une année 2020 extrêmement pauvre du fait du contexte sanitaire. Nous avons maintenu comme seule action la **cinquième édition « Au Fil de l'Eau » au Parc Botanique de Haute Bretagne**, considérant que les enfants ne devaient pas être pas laissées pour compte de cette année sacrifiée. **105 scolaires** des écoles primaire publique d'Antrain et privé de St Germain en Coglais ont découvert le 25 & 26 septembre les joies de la pêche et de la nature avec **les partenaires habituels (Sage Couesnon, Caravane Main Verte, Gaule Fougeraise)**. Les journées de restauration ont été annulées cet automne ainsi que notre participation à la Journée Mondiale des Poissons Migrateurs et la Fête de la Pêche.



Prix des cartes de pêche 2021



Carte de pêche 2021 des structures associatives de la pêche de loisir Exemplaire AAPPMA

Produits	Description	Tarif 2021		Variation
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Valable dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA/RMA	36,20 €	=
		AAPPMA	10,80 €	+1€
		fédération	25,66 €	-1€
		Réciprocité	5,34 €	=
		TOTAL	78,00 €	=
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale personne majeure comprenant les vignettes CPMA personne majeure et EHGO au prix unique de 100 € 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche Valable dans les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE) <i>Vignette EHGO seule : 35€</i>	CPMA/RMA	36,20 €	=
		AAPPMA	10,80 €	+1€
		fédération	25,66 €	-1€
		Réciprocité	5,34 €	=
		EHGO	22,00 €	=
		TOTAL	100,00 €	=
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	CPMA	2,70 €	=
		AAPPMA	9,30 €	=
		fédération	9 €	=
		TOTAL	21 €	=
Offre de parrainage Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Nouveau pêcheur (pas de carte en 2020). Rattaché à un « parrain » carte majeur	CPMA	1,35€	
		AAPPMA	4,65€	
		fédération	4,50€	
		TOTAL	10,50€	
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – 1 ligne. Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE <i>Offre parrainage : carte gratuite (nouveau pêcheur, rattachement à un « parrain » majeur)</i>	CPMA	0,50 €	=
		AAPPMA	2,75 €	=
		fédération	2,75 €	=
		TOTAL	6,00 €	=
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Prix unique : 35 €	CPMA	14,20 €	=
		AAPPMA	11,80 €	=
		fédération	9,00 €	=
		TOTAL	35,00 €	=
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <u>Uniquement parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine</u> . Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	3,90 €	=
		AAPPMA	3,30 €	=
		fédération	4,80 €	=
		TOTAL	12,00 €	=

Prix des cartes de pêche 2021 (suite)

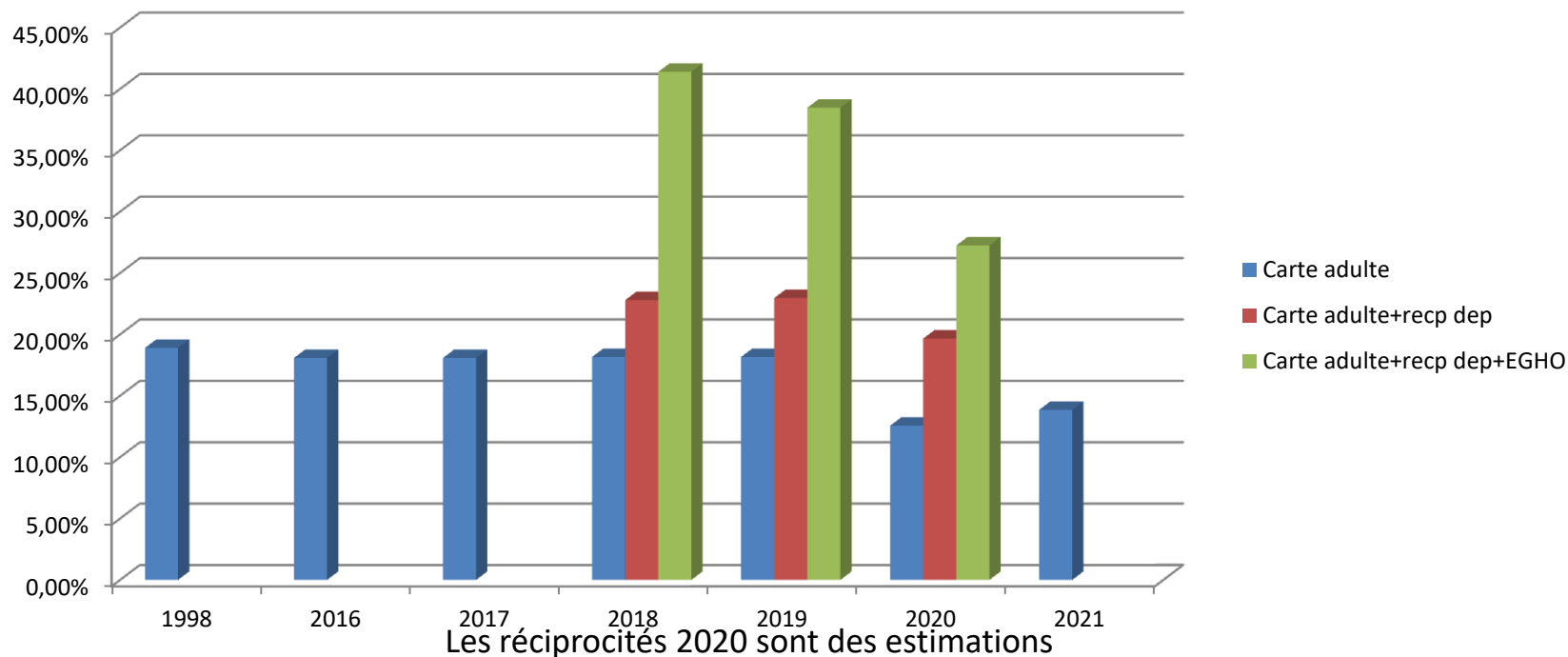


Produits	Description	Tarif		Variation
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d’Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 33 €	CPMA	13 €	=
		AAPPMA	11,50 €	=
		fédération	8,50 €	=
		TOTAL	33,00 €	=
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d’Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doit être présentée en même temps qu’une carte comportant la CPMA annuelle 2020 Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 20,00 €	CPMA	0,00 €	=
		AAPPMA	11,50 €	=
		fédération	8,50 €	=
		TOTAL	20 €	=
Carte ADAPAEF	Carte de pêche Membre actif ADAPAEF sur le domaine public transféré, uniquement sur le lot n°1 Pour pêcher sur le reste du département d’Ille-et-Vilaine et/ou sur le territoire de l’EHGO, obligation d’adhérer à une AAPPMA et de prendre une carte départementale (78€) ou interfédérale (100€), à laquelle sera retirée le montant de de la CPMA-RMA et la part fédération (déjà réglée dans le montant de la carte ADAPEF).	CPMA/RMA	36,20€	
		ADAPAEF	23.80€	=
		fédération	20.82€	=
		TOTAL	80,82€	=
Timbre Migrateurs	Supplément d’une CPMA annuelle sur une carte de membre de l’année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 14 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. Lors de l’acquisition du timbre, est remise une enveloppe "Assortiment déclaratif de capture". <i>(Timbre CPMA acquitté une seule fois)</i>	CPMA	50,00 €	=
		TOTAL	50,00 €	=
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d’animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (RMA destinée à l’Agence de l’eau) <i>(Pas de timbre CPMA « Journalière »)</i>	RMA	1,00 €	=
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d’animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (Gestion FD/AAPPMA) <i>(Pas de timbre CPMA)</i>	CPMA	0,00 €	=

Retour financier des cartes de pêche de l'AAPPMA



Pourcentages sur le prix total des cartes (En 2020 et 2021 : 78€ pour une carte adulte départementale et 100€ pour une carte adulte départementale + EGHO)



	1998	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Carte adulte	18,90%	18,08%	18,08%	18,16%	18,16%	12,56%	13,85%
Carte adulte + réciprocié départementale				22,79%	22,96%	19,66%	
Carte adulte + réciprocié départementale + EGHO				41,39%	38,47%	27,25%	

LA REPARTITION DU PRODUIT DES PERMIS DE PÊCHE

Répartition du prix de la carte de pêche la plus souvent achetée par les pêcheurs, leur permettant de pêcher en 1^{ère} catégorie, et de pêcher au lancer en 2^{ème} catégorie, sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine



COÛT GLOBAL DE LA CARTE : 370 F

Cotisation statutaire : 155 F			Taxe piscicole : 165 F	Réciprocité Fédérale : 50 F
70 F conservés par l'association	65 F versés à la Fédération (cotisation fédérale)	20 F reversés à la Fédération (cotisation travaux)	165 F reversés en intégralité au Conseil Supérieur de la Pêche	50 F versés à la Fédération qui opère une redistribution

Les 70 F conservés par l'AAPPMA lui permettent d'acheter et de louer des droits de pêche, de procéder à des rempoissonnements, d'organiser des actions de promotion (fête de la pêche) et d'éducation en matière de loisir pêche et de protection du milieu aquatique (écoles de pêche), et d'assurer le fonctionnement général de l'association.

La somme de 65 F par carte versée à la Fédération lui donne la possibilité d'assurer les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par la loi :

- protéger le milieu aquatique (lutte contre les pollutions et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces de poissons migratrices),
- participer à la répression du braconnage et veiller à l'application de la réglementation de la pêche,
- coordonner les activités des associations et leur apporter une assistance financière, technique et juridique, assurer la liaison avec les Administrations, centraliser les informations,
- participer à la définition des

orientations départementales de gestion des ressources piscicoles,

- mettre en valeur le domaine piscicole par des interventions telles que des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, l'exploitation de piscicultures, les repeuplements, la réalisation de passes à poissons,
- mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche, d'information et d'éducation à l'environnement des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole (Programme Loisirs Pêche),
- donner un avis aux autorités intéressées sur tout aménagement ou mesure susceptibles de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques.

Les 20 F collectés par la Fédération au titre de la cotisation travaux contribuent à assurer la part de financement des collectivités piscicoles lors des travaux d'entretien et de restauration du milieu aquatique.

Le montant de la taxe piscicole de 165 F, reversé au Conseil Supérieur de la Pêche, permet la mise en place des actions de surveillance et de

valorisation du domaine piscicole national.

- rémunération et formation des agents du CSP* (parmi lesquels 630 gardes-pêche en France, dont 6 en Ille-et-Vilaine),
- subventions aux associations et fédérations de pêche, pour leurs actions de préservation et de restauration du milieu aquatique,
- équipement des brigades en matériel.

Les 50 F de la réciprocité départementale sont collectés par la Fédération, qui en assure la redistribution des 2/3 aux associations du département, selon des critères définis.

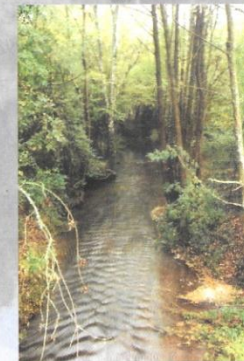
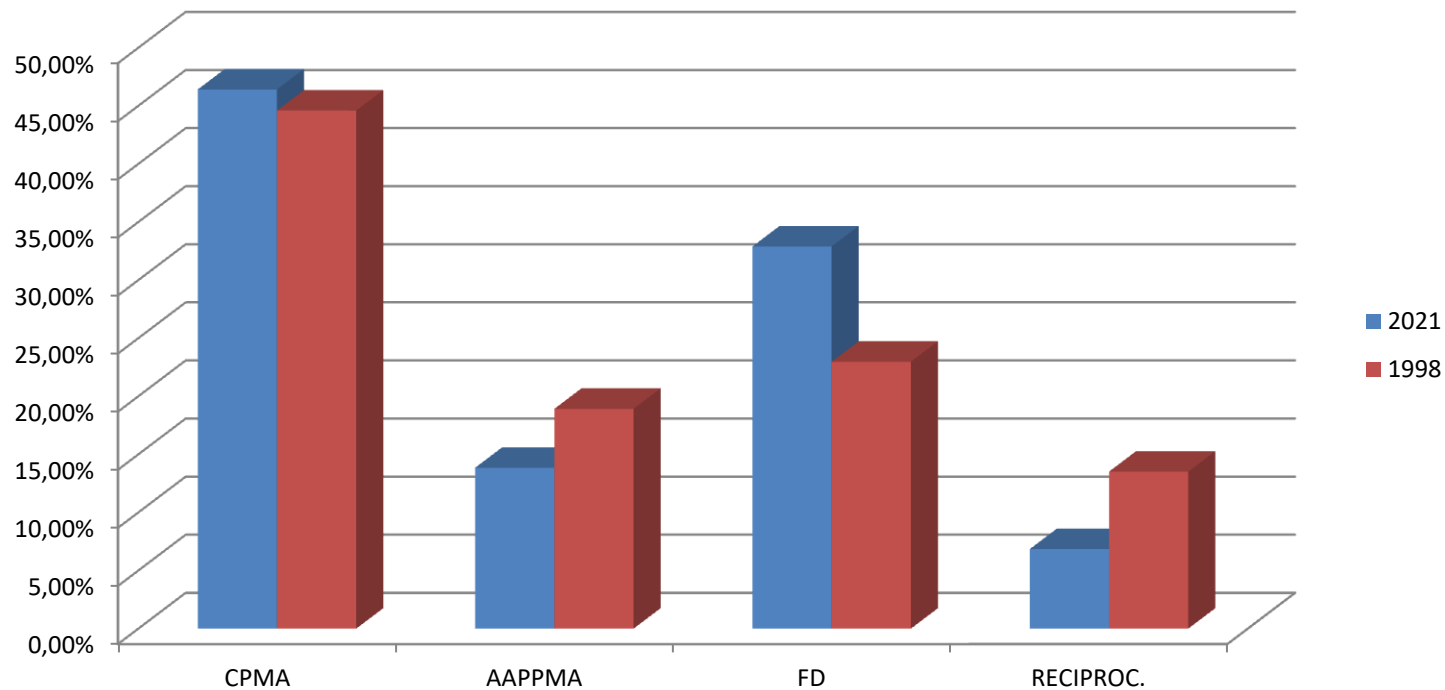


Photo : S.FROGEMIS

Comparaison de la répartition du prix d'une carte pêche adulte entre 2021 et 1998 (sur la base du précédent document issu du premier numéro de la Fédération de Pêche 35 éditée en 2000)



2021	CPMA*	AAPPMA	FD35	RECIPROC.
Carte adulte	46,41%	13,85%	32,90%	6,85%
1998				
Carte adulte	44,59%	18,92%	22,97%	13,51%

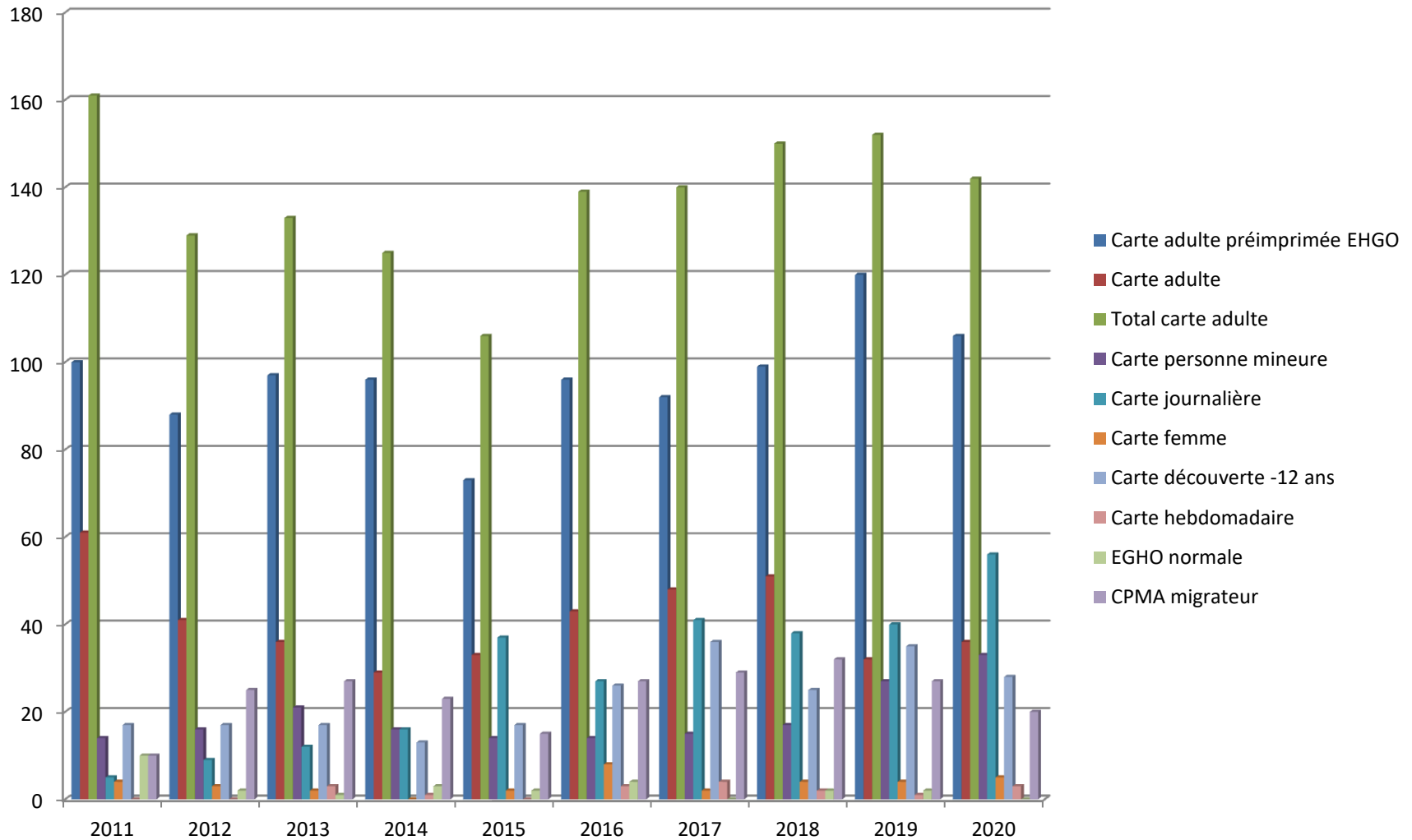


Sources Fédération de pêche 35

* CPMA (Cotisation Pêche Milieu

Aquatique) : FNPF + Agence de l'Eau

EVOLUTION DES CARTES DE PECHE POUR L'AAPPMA DEPUIS 2011



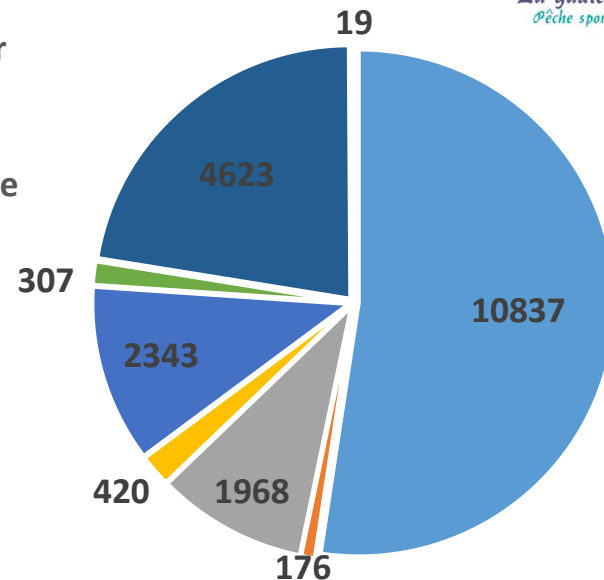
Effectifs pour l'Ille et Vilaine au 11/12/2020 : 20 693 adhérents

Effectifs 2020 : 20 112 adhérents

Effectifs 2018 : 20 300 adhérents

Faits marquants 2020 : baisse des cartes majeures (-2,7%) et augmentation des cartes mineurs (+14,3%), des hebdomadaires (+47,6%) et des journalières (+13,8%)

- Cartes Majeur
- - 12 ans
- Offre automne
- hebdo
- Mineur
- journ
- Femmes
- ADAPEF

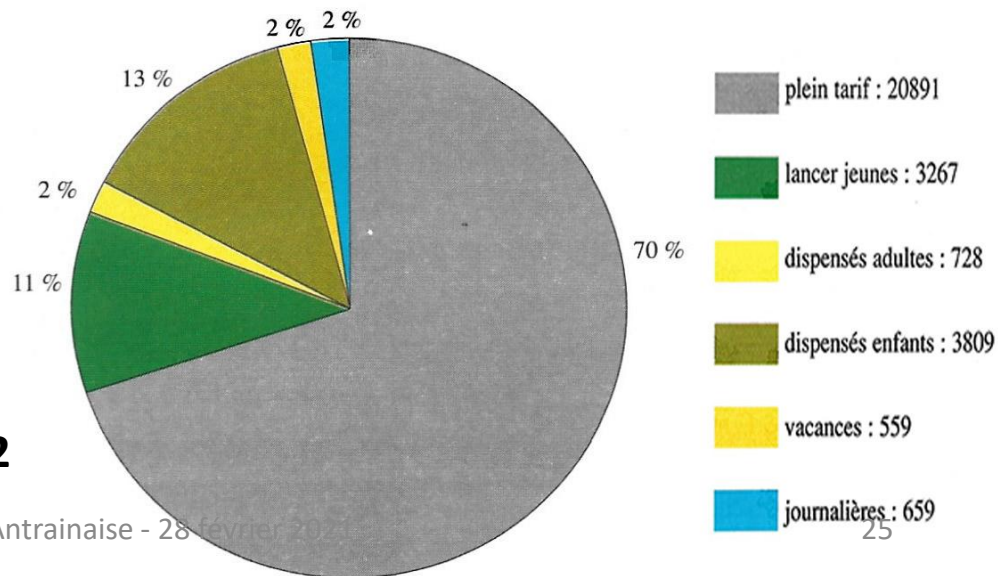


En 1998, l'effectifs était de 29913

Chiffres extraits de la revue de la fédération de l'année 2000

Les pêcheurs se répartissaient de la façon suivante:

Ici, le fait marquant, c'est une baisse, en 22 ans, de 51% des cartes adultes annuelles



- Les chiffres présentés montrent que le modèle économique actuel n'est pas viable et durable. Le débat prévu à la suite de la présentation du rapport annuel et du bilan des cinq dernières années doit nous inviter à la réflexion sans tirer de conclusions hâtives. La baisse dramatique des effectifs dans le département et en particulier au niveau des cartes adultes (-50%) en vingt ans se retrouve probablement au niveau national dans de nombreux départements. **Il doit nous amener tous ensemble aussi à de la solidarité et aussi à de la prudence car derrière ces chiffres se cachent des réalités complexes à prendre en compte.** Le climat de bienveillance est indispensable pour reconnaître le rôle et l'importance de chaque structure. La dénonciation individuelle ne fera pas avancer car seule la mutualisation équilibrée de nos forces nous permettra de nous en sortir.
- Il est facile d'accuser la part prépondérante et croissante des fédérations dans la répartition de l'argent de la carte, mais force est de reconnaître que depuis 20 ans, **elles ont dans le cas du département 35 mobilisé leurs ressources humaines, techniques et financières sur les sujets centraux et coûteux de la restauration des milieux aquatiques.** Les exemples les plus visibles en sont localement les aménagements d'ouvrage comme à la Pisciculture d'Antrain ou au Moulin Briand.
- Parallèlement combien d'AAPPMA dans notre département ont développé des actions d'accompagnement sur la protection des milieux aquatiques, missions pourtant inscrites dans nos statuts. **Leur nombre trop limité doit nous alerter sur notre responsabilité et notre avenir sur ce sujet central.**

- **A ce jour, pour les AAPPMA, l'argent d'une carte de pêche est dépensée majoritairement et presque exclusivement à l'alevinage de truites surdensitaires.** C'est le cas pour une association comme la nôtre accueillant le jour de l'ouverture de nombreux pêcheurs, venus de loin. Ce n'est pas un hasard si les associations du nord du département concentrant les rivières de première catégorie sont les plus fragilisées alors que ce n'est pas le cas ailleurs, bien au contraire.
- **Sans moyens financiers concentrés sur l'alevinage, que valent nos ambitions de développer plus d'actions sur le milieu aquatique et le loisir pêche** supportant une pression de pêche forte (trop forte ?) tout au long de l'année. Mais avec quel argent ? Sous quelle forme ? Nous devons être imaginatifs et solidaires. La légère progression de ventes de cartes depuis cinq ans ne peut suffire à apporter une impulsion plus forte, pourtant indispensable.
- La question de la ruralité, de la faible densité de notre population et de notre isolement géographique loin des grandes villes (riches de nombreux pêcheurs adhérant le plus souvent en dehors de notre territoire) sont des sujets difficiles à surmonter. Une meilleure prise en compte de nos forces (richesse du patrimoine naturel et halieutique) et de nos faiblesses devra être étudiée par nos instances supérieures. **Les spécificités et les actions devront aussi être mieux valorisées dans la répartition de l'argent de la carte de pêche** (exemple : nouveau quote-part sur la part de réciprocité départementale...). **La logique écologique aussi du bassin versant du Couesnon doit aussi prévaloir et nous amener à réfléchir sur notre destin à tous.**